



LEGS ET DON

A l'approche de la fin d'année civile, certaines familles ont l'initiative de faire le point sur leurs revenus afin d'évaluer leur niveau d'imposition prévisionnel. Tout don versé à un organisme habilité à le percevoir est déductible à 66%, dans la limite de 20% des revenus imposables. Il peut être intéressant fiscalement d'effectuer ce genre d'opération avant la date limite du 31 décembre, en particulier, afin d'éviter de passer dans une tranche d'imposition supérieure. Pour les entreprises : réduction de 66% de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'entretien et le développement immobilier d'un établissement comme le nôtre sont à la charge exclusive des familles. L'Institution Notre Dame a d'ailleurs été construite grâce à la générosité des familles et aux dommages de guerre. Nous pouvons nous aussi apporter notre contribution à cette œuvre menée depuis le siècle précédent en tant que maillon de la chaîne pour l'avenir des jeunes.

Chaque année, l'Institution met en œuvre des programmes lourds de travaux pour le confort et la sécurité des jeunes et de la communauté professionnelle. En témoignent, la rénovation des toitures et de leur isolation complète, la création des nouvelles classes de troisième et de sixième, l'installation d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite...

Des travaux, bien qu'onéreux, sont moins visibles, en particulier au niveau de la mise aux normes des locaux soumise aux évolutions permanentes de la réglementation.

Les investissements sont très lourds et **nous avons besoin de vous** pour nous aider à les réaliser. C'est pourquoi, j'attire votre attention sur cette possibilité de nous aider concrètement : vous ou votre entreprise, vous pouvez agir, tout en bénéficiant de la déduction fiscale.

Les legs et dons peuvent être versés soit au profit de l'Enseignement Catholique du Diocèse, soit à un établissement en particulier.

Et pourquoi pas l'INSTITUTION NOTRE DAME DE LA BASSEE ?

Il suffit de compléter le talon qui se trouve ci-dessous. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service comptabilité. D'ores et déjà, je vous invite à aborder ce sujet dans votre entourage et auprès de la direction de votre lieu professionnel.

D'avance, je vous remercie pour l'information que vous pourriez communiquer autour de vous et pour les fruits de cette campagne dont le but est de toujours améliorer l'accueil des élèves et le cadre pédagogique mis à disposition.

Pascal LEROY
Chef d'établissement



TALON À RENVOYER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE DON

(chèque libellé à l'ordre de : Fonds de Dotation Enseignement Catholique du Nord)

à

LA DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE 16, rue Négrier - 59042 LILLE CEDEX

NOM

ADRESSE

Verse la somme de : € au profit de :

l'établissement : INSTITUTION NOTRE DAME à LA BASSEE

souhaite recevoir un reçu fiscal

Date et signature:

Legs
& Dons